

Peine capitale

● (2020)

[Français]

M. François Gérin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et du Procureur général du Canada): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous dire que mon opinion sur la peine de mort est faite depuis longtemps et elle ne fait pas de doute pour tous ceux qui me connaissent depuis ma prime jeunesse. Cela dépend peut-être d'une question d'éducation familiale ou d'éducation religieuse, cela dépend peut-être des études dans divers collèges classiques de la province de Québec, cela dépend peut-être du fait que je suis membre du Barreau depuis 1969 et que j'ai été aussi avocat en défense dans les cours de justice criminelle pendant 15 ans, jusqu'à mon élection ici. Ce qui fait qu'aujourd'hui je ne peux pas me prononcer en faveur de cette motion et que je voterai sans réserve contre la motion et contre la peine capitale.

Au tout début, monsieur le Président, j'ai essayé d'expliquer à mes commettants, sans jamais cacher l'opinion que j'avais sur la peine capitale, j'ai essayé de leur demander de m'écrire et de me dire pourquoi ils favorisaient le rétablissement de la peine capitale ou pourquoi ils s'y opposaient dans le but, je le savais bien, pas tellement d'influencer mon opinion comme telle qui était assez bien ancrée quoique on ne sait jamais, mais bien pour connaître leurs arguments et pour pouvoir leur donner les véritables faits. Parce que combien de fois ai-je pu me rendre compte dans des conversations avec des amis, avec certains associés, avocats, avec quelques commettants un peu partout, que leurs opinions étaient fondées sur des faits inexacts. Et, après la discussion, voici un gros point d'interrogation dans leur tête et voici après un certain temps qu'ils acceptaient de modifier leurs opinions.

Dans cette optique-là, j'ai demandé aux gens de ma circonscription de m'écrire. J'ai reçu plusieurs centaines de lettres dont, je pense, 86 p. 100 de ceux qui m'ont écrit, 820, étaient contre la peine capitale, la plupart pour des motifs religieux. A ceux-là, j'ai dit que je leur ferais parvenir une copie de ce discours que je fais aujourd'hui, certaines documentations qui nous étaient fournies de divers organismes à travers le Canada, et pour les autres qui m'ont donné leur opinion appuyée sur des faits souvent incomplets, j'ai entretenu une correspondance, et plusieurs de ceux-là ont recontacté avec moi pour me remercier de leur avoir fait parvenir cette documentation-là, et certains avaient modifié leur opinion. Cela explique un peu pourquoi il ne faut pas qu'un député vote sur cette question aussi importante uniquement à la lumière des sondages.

Un sondage, c'est essayer de savoir l'opinion des gens à un moment précis, sans donner d'information, sans faire de distinction, de telle sorte qu'on avait 75 p. 100 des Canadiens qui étaient pour la peine capitale il y a à peine quelques mois, et ce pourcentage a descendu graduellement, de sorte qu'aujourd'hui ce serait 61 p. 100. Au Québec, le dernier sondage démontre qu'une majorité de Québécois sont maintenant contre la peine capitale, probablement à cause du débat public qu'il y a eu. Mais s'il y avait eu un véritable référendum, si chaque citoyen du Canada, de chaque province, avait eu à aller voter personnellement pour ou contre la peine de mort, ce citoyen aurait dû faire comme chaque député: s'informer, étudier les faits, lire constamment tous les documents qui nous étaient donnés, se faire une opinion et aller voter. Là, on aurait

eu la véritable opinion éclairée des Canadiens. Mais comme cette opération aurait été de toute façon très dispendieuse et que le gouvernement a choisi de procéder par la Chambre des communes, ce qui est tout à fait normal, il faut donc que le député vote selon sa conscience, après avoir pris bien soin de s'informer.

Je ne suis donc pas d'accord avec ceux qui prétendent que le député doit suivre les sondages. C'est une fausse perception, c'est une erreur de le dire.

Quand je vous dis que j'ai reçu certaines lettres de citoyens de ma circonscription que je respecte énormément, ces lettres reflétaient les mêmes préoccupations qu'on a vues aujourd'hui dans différentes analyses par le sondage Maclean, par exemple, qui est sorti juste en juin 1987. Mais certaines analyses qu'on a vues telles que rapportées dans cette excellente étude *The Death Penalty* par *The Criminal Lawyers' Association* d'Ontario... selon les gens, en général, la perception publique générale, c'est que 50 p. 100 de tous les crimes sont violents. Mais ce n'est pas cela la réalité. Ce n'est pas exact de dire que lorsqu'il se commet un crime au Canada, un sur deux est violent. C'est 8 p. 100 qui sont violents. Mais c'est toute une différence: 8 p. 100 au lieu de la perception générale que ce serait 50 p. 100. Deux Canadiens sur trois croient que le taux de meurtre a augmenté. Ce n'est pas cela, le taux de meurtre n'a pas augmenté. Depuis 1976, date où la peine de mort a été abolie au Canada, le taux de meurtre est passé de 3.09 par 100 000 habitants à 2.78 par 100 000. Le taux a chuté depuis qu'on a aboli la peine de mort au Canada. Ce sont des faits qui parlent comme tels. Alors ceux qui disent que cela a un caractère dissuasif, il faudrait qu'ils le prouvent. Le premier ministre nous l'a dit. Il faudrait qu'ils le prouvent. C'est à ceux qui veulent rétablir la peine de mort de faire la preuve qu'il y aurait un caractère dissuasif important. Or, les faits, les statistiques sont au contraire de cette assertion.

Combien de fois j'entends dire... et je vais parler des policiers et je vais ouvrir une parenthèse dans mon discours en parlant des policiers. J'ai suivi attentivement le discours du député de Bourassa (M. Rossi) jeudi soir qui était policier avant d'être élu à la Chambre des communes il y a quelques années, et qui a toujours prôné la peine capitale comme étant nécessaire au Canada et qui a prononcé un vibrant plaidoyer contre le rétablissement de la peine capitale. Je veux dire au député de Bourassa que je l'ai trouvé très courageux. Je l'ai trouvé courageux parce que, personnellement, depuis quelques mois, j'ai eu à discuter à quelques reprises de cette question de la peine de mort et je connais le courage de cet homme-là, je connais ses convictions. J'ai écouté son discours, c'est tout à son honneur. Il va admettre avec moi que les statistiques démontrent qu'il n'y a pas plus de policiers qui ont été tués au Canada depuis que la peine de mort a été abolie.

Prenons les années 1966 à 1975: en 10 ans, il y a eu 38 policiers tués au Canada. Prenons les 10 ans qui suivent: il y en a eu 37. Donc depuis que la peine de mort a été abolie, un policier de moins a été tué. Mais pendant ce temps-là, le nombre de policiers au Canada avait doublé. Donc ce n'est sûrement pas parce que la peine de mort a été abolie qu'il se tue plus de policiers. C'est sûr, les policiers sont là pour protéger nos vies, pour protéger nos biens. On les respecte, on les aime comme tels. Mais parce qu'il est policier, ce n'est pas un argument